

Dossier de Consultation des Entreprises

Règlement de consultation (R.C.)

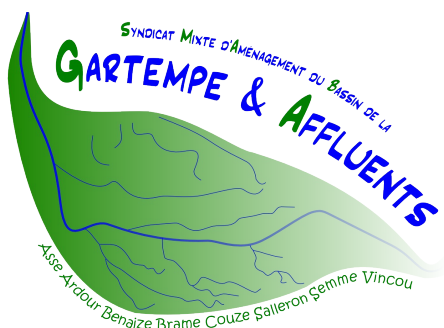
Objet du Marché

Travaux de restauration hydraulique de la zone humide de Maison Vieille



Maître d'ouvrage contractant

**Syndicat Mixte d'Aménagement
du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents**
Maison Mazurier
13, place Xavier Mazurier
87290 CHATEAUPONSAC



Maître d'œuvre

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 NEUVILLE DE POITOU



Cadre de la consultation

Marché de prestations intellectuelles passé selon la procédure des **marchés à procédure adaptée** en application de l'article 28 du Code de Marchés Publics

Sommaire

ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT.....	3
<i>Acheteur :.....</i>	<i>3</i>
<i>Description de la prestation :.....</i>	<i>3</i>
<i>Caractéristiques principales du contrat :.....</i>	<i>3</i>
CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE.....	4
<i>Procédure de passation :.....</i>	<i>4</i>
<i>Modalités de retrait du dossier de consultation :.....</i>	<i>4</i>
<i>Dossier de consultation :.....</i>	<i>4</i>
<i>Délai de remise des offres :.....</i>	<i>4</i>
<i>Délai de validité des offres :.....</i>	<i>4</i>
<i>Communication et échanges d'informations par voie électronique :.....</i>	<i>5</i>
<i>Visite.....</i>	<i>5</i>
PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS.....	6
<i>Réponse et groupement :.....</i>	<i>6</i>
<i>Variantes :.....</i>	<i>6</i>
<i>Contenu des plis et conditions de participation :.....</i>	<i>6</i>
<i>Modalités de remise des offres :.....</i>	<i>7</i>
<i>Offres anormalement basses :.....</i>	<i>8</i>
<i>Remise des offres :.....</i>	<i>8</i>
<i>Régularisation des offres :.....</i>	<i>8</i>
JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION.....	9
<i>Critères de jugement des offres :.....</i>	<i>9</i>
<i>Négociations :.....</i>	<i>9</i>
<i>Documents à produire par l'attributaire :.....</i>	<i>10</i>
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	10
<i>Voies et délais de recours</i>	<i>10</i>

ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

Acheteur :

La présente consultation est lancée par le SMABGA dont les coordonnées sont :

Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents
Maison Mazurier
13 Place Xavier Mazurier
87290 Châteauponsac
 Téléphone : 05.55.76.20.18
 Courriel : smabga@sfr.fr

Description de la prestation :

Les principales actions sont :

- Coupes préparatoires ;
- Terrassements pour création du nouveau lit;
- Apport de recharge (mélange pierres/cailloux) pour création de radiers ;
- Terrassement en remblai localisé de l'ancien lit.

Code CPV	Libellé CPV
90722000-4	Réhabilitation environnementale
45262640-9	Travaux d'amélioration de l'environnement.
45246000-3	Ouvrages de régularisation des cours d'eau et de maîtrise des crues

Caractéristiques principales du contrat :

Objet du contrat	Restauration hydraulique de la zone humide de Maisons Vieilles
Acheteur	SMABGA
Type de contrat	Marché ordinaire de travaux
Structure	1 lot 1 tranche
Lieu d'exécution	St Bonnet de Bellac (87)
Délai	2.5 mois dont 0.5 mois de préparation
Date limite de remise des offres	Jeudi 15 Octobre à 17h30
Calendrier	Démarrage Novembre 2026 suivant conditions météorologiques
Pénalités de retard	$P = V \times R / 3000$
Variation des prix	Révisibles $P = P_o \times (0.15 + 0.85 \times (I_m/I_0))$ I : Indice TP01
Forme du prix	Prix unitaires

CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte (Articles R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le site internet de l'acheteur : www.smabga.fr.

Le dossier également peut être expédié sur simple demande par mail ou téléphone.

Dossier de consultation :

Les pièces du marché sont :

- 1 – Règlement de la Consultation
- 2 – CCAP
- 3 – Acte d'Engagement
- 4 – CCTP
- 5 – Bordereau des prix
- 6 – DQE
- 7 – plans

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

En cas de modification « substantielle » du DCE, le pouvoir adjudicateur reprendra la procédure à son début, publiera un avis rectificatif et laissera aux candidats un nouveau délai de réponse.

Délai de remise des offres :

Les offres devront être remises au plus tard le **jeudi 15 Octobre à 17h30**.

Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 120 Jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

Communication et échanges d'informations par voie électronique :

Les entreprises pourront poser toute question ou demander tout éclaircissement sur les éléments du dossier jusqu'à 6 jours avant la date limite de remise des offres.

Visite

Une **visite groupée** sur site est prévue le **Jeudi 1er Octobre 2026 à 9h30** en compagnie du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre.

La visite est vivement conseillée. La visite reste libre, sous condition de prévenir le syndicat avant passage.

L'entrepreneur est réputé s'être rendu compte sur les sites, de l'importance et de la nature des travaux à effectuer et de toutes les difficultés d'exécution liées notamment à la nature des terrains.

Il est rappelé que l'entrepreneur ne saurait se prévaloir postérieurement à la remise de son prix d'une connaissance insuffisante des sites, lieux et terrains d'implantation des ouvrages non plus que de tous les éléments locaux tels que nature des sols, moyens d'accès, conditions climatiques en relation avec l'exécution des travaux.

Les renseignements donnés dans les pièces qui lui sont fournies, ne constituent que des éléments d'information qu'il appartiendra à l'entrepreneur de compléter sous sa responsabilité.

PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

Réponse et groupement :

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

Variantes :

La réponse à la solution de base est obligatoire. Le candidat doit remettre une proposition pour la solution de base même s'il propose une variante autorisée.

La proposition de variantes est autorisée.

L'entreprise ou le groupement d'entreprises peut proposer des variantes, pourvu que celles-ci ne dérogent pas au niveau de performances exigées définies dans le CCTP et aux restrictions listées ci-après, et soient dûment argumentée.

Chaque variante doit faire l'objet d'une offre distincte. Les candidats doivent détailler la spécification et les répercussions financières de chaque variante présentée.

Contenu des plis et conditions de participation :

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Déclaration du candidat (DC2)	<i>Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Économie)</i>
Lettre de candidature (DC1)	<i>Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses co-traitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Économie)</i>
Capacité économique et financière	
Capacité technique et professionnelle	
Autres justificatifs	

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

Dans le cadre de son offre, le candidat devra produire les documents suivants :

- Acte d'engagement complété et signé
- Bordereau des prix complété et signé
- DQE complété et signé
- CCTP signé
- CCAP signé
- Mémoire technique en réponse au CCTP
- Calendrier prévisionnel d'exécution conforme aux dates d'intervention prévues

Modalités de remise des offres :

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le mail de l'acheteur : smabga@sfr.fr .

Les propositions peuvent être également transmises par voie postale doivent être adressés à :

Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents
Maison Mazurier
13, place Xavier Mazurier
87290 CHATEAUPONSAC

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre

8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation. Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format PAdES exclusivement.

Offres anormalement basses :

Conformément aux articles R2152-3 à R2153-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

Remise des offres :

Les offres doivent être remises avant le **Jeudi 15 Octobre 2026 à 17h30**.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par l'acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre leurs offres sur support dématérialisé, physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le mail d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Régularisation des offres :

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critères et pondération
1. Valeur technique (55 %) – note sur 55
- Méthodologie sur la réalisation des travaux (15 pts)
- Moyens humains et matériels (9 pts)
- calendrier d'exécution (9 pts)
- Qualité des prestations proposées (7 pts)
- Autocontrôles (5 pts)
- Éléments HSE et méthodologie de préservation du milieu (10 pts)
2. Prix (35 %) – note sur 35
Note (prix) = $35 \times (P \text{ mini}/P)$ P = prix jugé et P (mini) = prix moins disant.
3- critère environnemental (10 %) – note sur 10
- Bilan GES prévu du chantier (utilisation de SEVE TP appréciée) (5 points)
- Gestion de l'eau et des déchets de la base vie (5 points)

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'État.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation et négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande négociation.

Négociations :

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

- Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales les plus pertinentes, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.
- Les négociations seront engagées avec les 3 candidats les mieux classés à l'issue de l'analyse des offres initiales. Les candidats en seront avisés par écrit.
- Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites de manière dématérialisée sur le profil acheteur exclusivement. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

Documents à produire par l'attributaire :

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Attestations d'assurances	Attestations d'assurances couvrant les responsabilités civiles et professionnelles en cours de validité
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
RIB	Relevé d'identité bancaire ou postal

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le mail de l'acheteur : smabga@sfr.fr.

La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant demandé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé pré-contractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;

- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'État du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Limoges
1, cours Vergniaud
87000 Limoges
tél. : 05 55 33 91 55
fax : 05 55 33 91 60

greffe.ta-limoges@juradm.fr
<https://limoges.tribunal-administratif.fr>

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : AT86 ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
[Médiateur des entreprises](#)
[CCAG Travaux du 30 mars 2021](#)